



Contrat d'engagement solidaire 2025

AGNEAU FERMIER

AMAP'tite Montagne

amaptitemontagne@gmail.com

Il est convenu entre :

Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Mail :
Portable :

*ci-après dénommé-e **consommateur-riche***

d'une part, et :

Nom / Prénom : Vuitton Stéphanie et Vuitton Nathalie
Producteur-riche d' : agneau fermier
N° d'immatriculation SIRET : 75103890200019
Adresse : GAEC de la Belinette 3 rue de la Gare
Code postal : 39240 **Ville :** Valzin en Petite Montagne
Téléphone : 06 26 81 95 54/ 06 38 62 08 80
Mail : stephvuitton39@hotmail.fr

*ci-après dénommé-e **producteur-riche***

d'autre part,

Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2025, s'appliquent au présent contrat.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir le **GAEC de la Belinette**
- Fournir au-à la consommateur-riche des colis de viande d'agneau certifiés Fermiers, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du 26/02/2025 au 31/12/2025.

Article 3 : Fréquence et dates de livraison

Il y a 3 livraisons de prévues dans l'année :

- **26 Février** (avant pâque)
- **28 Mai** (avant l'été)
- **24 Septembre**

Commande 2 semaines avant la date de livraison prévue le mercredi de 17h15 à 18h45 (ou un autre jour sur demande aux productrices, et en prévenant le-la référent-e, si incapacité à récupérer le colis).

Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le-la consommateur-riche s'engage à passer au moins 1 commande par période de contrat (cf article 2).

Article 5 : Contenu et prix du panier

5.1 Contenu et prix des paniers

Voir liste en annexe (fournie au minimum deux semaines avant la livraison)

5.2 Modalité de paiement

Le-a consommateur-riche émettra un chèque, à l'ordre du-de la producteur-riche à remettre au-à la référent-e ou paiera en espèces à la livraison pour adaptation du poids du colis.

5.3 Annexes

L'annexe de chaque période AMAPienne sera transmise par la personne référente au minimum 4 semaines avant la commande pour **un retour du-de la consommateur-riche à la personne référente au moins 2 semaine avant la date de livraison.**

Article 6 : Les absences

6.1 Absences imprévues

L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 8 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le

Le-la consommateur-riche
(Nom, Prénom, Signature)

Le-la producteur-riche
Le GAEC de la Belinette
Stéphanie et Nathalie VUITTON

